



Gourin, le 27 mars 2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOURIN

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la séance du conseil municipal qui se déroulera le :

**Lundi 14 avril 2025
20 heures 30 en mairie de Gourin
salle du conseil municipal**

Déroulement de la séance :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Ordre du jour du conseil municipal
- Décision(s) du maire

*En application du III de l'article 106 de la loi NOTRé du 7 août 2015, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application des articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du code général des collectivités territoriales. C'est pourquoi le projet de budget est communiqué aux membres du conseil municipal **douze jours au moins avant l'ouverture de la réunion consacrée à l'examen du budget**. Les autres pièces annexes seront communiquées selon le délai réglementaire des 5 jours.*

ORDRE DU JOUR :

1 - Régularisation contrat d'association école Saint Pierre portant sur l'année 2024

2 - Contrat d'association école Saint Pierre - participation aux dépenses de fonctionnement année 2025

3 - Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2024 : budget principal et budget du service assainissement collectif

4 - Fixation des taux communaux 2025 des taxes directes locales

5 - Subventions 2025 aux associations

6 - Crédits scolaires 2025 « Fournitures »

7 - Crédits scolaires 2025 « Arbre de Noël »

8 - Demande de versement du fonds de concours multi accueil au titre de l'année 2021 auprès de Roi Morvan Communauté

9 - Budgets primitifs 2024 : budget principal, budget du service assainissement collectif, budget lotissement Men Glas, budget lotissement Saint Philibert

10 - Incorporation dans le domaine communal de l'immeuble présumé sans maître cadastré section AT n° 0156 – 12, rue Famille Bouchard

Décision(s) du maire



Le Maire

Hervé LE FLOC'H